LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

CONSEIL DE PARIS

Séance des 6, 7, 8 et 9 octobre 2026

Vœu non rattaché relatif au développement de Haltes « soins addictions » mobiles à Paris, avec une priorité de déploiement dans le secteur Rosa Parks dans le 19e arrondissement

Déposé par Christophe Prudhomme, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Roland Timsit, Céline Verzeletti

Le Conseil de Paris,

Considérant que la consommation de substances psychoactives dans l'espace public constitue à la fois un enjeu majeur de santé publique, de réduction des risques et de tranquillité publique;

Considérant que les personnes confrontées aux addictions les plus sévères cumulent fréquemment précarité, absence ou rupture de droits, difficultés d'accès aux soins, troubles somatiques et psychiatriques et éloignement des dispositifs médico-sociaux ;

Considérant que la politique de réduction des risques et des dommages constitue une politique de santé publique reconnue par le Code de la santé publique et qu'elle doit permettre d'aller vers les personnes les plus éloignées du système de soins, plutôt que d'attendre qu'elles se présentent spontanément dans les structures existantes ;

Considérant que les évaluations des Haltes « soins addictions » ont montré leur intérêt pour réduire les risques sanitaires, favoriser l'accès aux soins et aux droits et contribuer à la réduction des nuisances liées à la consommation dans l'espace public ;

Considérant que le cahier des charges national des Haltes « soins addictions », modifié par l'arrêté du 19 mai 2026, prévoit désormais explicitement la possibilité d'expérimenter des Haltes « soins addictions » installées dans des structures mobiles, afin d'adapter le dispositif aux réalités et aux besoins des territoires ;

Considérant que cette évolution constitue une opportunité majeure pour développer une offre de réduction des risques au plus près des lieux de consommation et des publics qui ne fréquentent pas les dispositifs médico-sociaux existants ;

Considérant que le cahier des charges national prévoit notamment que l'implantation des HSA repose sur un diagnostic territorial partagé et tienne compte des lieux de consommation, des pratiques des usagers et de l'environnement social, avec l'objectif

d'être au plus près des personnes concernées et des lieux où les nuisances publiques sont les plus importantes ;

Considérant que les HSA ont vocation à proposer non seulement un espace de réduction des risques, mais également des soins médicaux et infirmiers, du dépistage, de la naloxone, une orientation vers les soins en addictologie et en psychiatrie, un accompagnement vers les droits sociaux, l'hébergement et le logement ainsi qu'une médiation avec les riverain·es et les commerçant·es ;

Considérant que le format mobile permet de compléter les dispositifs fixes existants et d'aller directement à la rencontre des personnes les plus éloignées du système de soins, sans attendre qu'elles franchissent spontanément la porte d'une structure ;

Considérant que le secteur Rosa Parks, dans le 19e arrondissement, connaît depuis plusieurs années une présence importante de consommations et de trafics de stupéfiants dans l'espace public et que cette situation appelle une réponse qui ne soit ni exclusivement répressive ni fondée sur le déplacement des personnes d'un quartier à l'autre ;

Considérant que les vœux 2024 V 248 et 2025 V 279, adoptés par le Conseil de Paris, ont déjà demandé le développement de nouvelles Haltes « soins addictions » face à la situation du Nord-Est parisien, notamment à Rosa Parks, alors que Paris ne dispose toujours que d'une seule HSA ;

Considérant que la Ville de Paris doit saisir pleinement l'opportunité ouverte par les nouveaux textes réglementaires de mai 2026 et ne pas attendre que les difficultés sanitaires et sociales du Nord-Est parisien s'aggravent davantage ;

Sur proposition de Christophe Prudhomme, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Roland Timsit, Céline Verzeletti

Émet le vœu que la Ville de Paris :

- Engage les démarches nécessaires auprès de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, de l'État et de la MILDECA afin de permettre l'expérimentation à Paris de Haltes « soins addictions » en structures mobiles ;

- Accorde une priorité au secteur Rosa Parks, dans le 19e arrondissement, pour le déploiement d'une première HSA mobile, au regard des besoins sanitaires et sociaux identifiés sur ce territoire ;

- Mette en place, avec le 19e arrondissement, l'ARS, les services de l'État, les professionnel·les de santé et du secteur médico-social, les associations, les représentant·es des riverain·es, les commerçant·es et les usager·es, un diagnostic territorial partagé permettant de déterminer les modalités concrètes d'implantation et les horaires d'intervention de la HSA mobile ;

- Prévoie dans le projet un véritable parcours médico-social, associant réduction des risques, soins infirmiers et médicaux, dépistage, prévention des overdoses, accès à la naloxone, accompagnement en addictologie et en psychiatrie, accès aux droits,

hébergement et logement, et orientation vers les structures sanitaires et médico-sociales de droit commun ;

- Associe pleinement les habitant·es et les commerçant·es du secteur à la mise en œuvre du dispositif, notamment au travers d'actions de médiation, de réunions régulières et d'un suivi des éventuelles nuisances aux abords de la structure.

- Engage sans délai, avec une structure habilitée, l'ARS, le préfet et le procureur, la préparation d'une HSA mobile et présente au Conseil de Paris, dans les trois mois, un calendrier public précisant les sites de stationnement envisagés en priorité à Rosa Parks, les financements et la date prévisionnelle de mise en service.